RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique Transport

Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFIT France)

Décision du 22 novembre 2021 portant délégation de signature à l'AFIT France (Secrétariat général)

NOR: TRAT2134808S

(Texte non paru au Journal officiel)

Le président du Conseil d'administration de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFIT France),

Vu les articles R1512-12 à R1512-19 du code des transports, en particulier son article R1512-16 relatifs à l'AFIT France ;

Vu le décret du 09 juin 2020 portant nomination du président du Conseil d'administration de l'AFIT France publié au JORF du 10 juin 2021 ;

Vu la décision du 29 septembre 2021 portant délégation de signature (Secrétariat général) publié au BO du ministère de la transition écologique du 8 octobre 2021 ;

Décide:

Article 1er

En cas d'empêchement de Mme Katrin MOOSBRUGGER, secrétaire générale de l'AFITF, délégation de signature est accordée à Mme Pascale ARNOLD, secrétaire générale adjointe de l'AFIT France, pour les correspondances, actes, décisions, conventions, contrats et marchés, les mandats et toutes autres pièces relevant des attributions, responsabilités, pouvoirs et missions conférés au président du Conseil d'administration de l'AFIT France par l'article R1512-16 du code des transports, à l'exclusion des délibérations du Conseil d'administration.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de la transition écologique.

Fait le 22 novembre 2021

Christophe BECHU